

# LES MARDIS DE L'ORDRE

## SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCES DANS LES CABINETS MÉDICAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

25/11/2014 ou 27/01/2015

9/12/2014 ou 24/02/2015

**Co-organisation avec les correspondants sécurité Police et  
Gendarmerie et le Réseau PREVIOS**

**Un outil indispensable :**  
**Le guide pratique pour la sécurité des  
professionnels de santé**

<http://www.ordmed31.org/IMG/pdf/guide-version-longue-vf.pdf>



## **Bulletin d'inscription à retourner au plus vite**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**Désire (un seul choix possible) :**

➤ **J'exerce en cabinet de ville :**

**25/11/2014      ou      27/01/2015**

➤ **J'exerce en établissement de soins :**

**09/12/2014      ou      24/02/2015**

**Inscription limitée aux 80 premiers inscrits.**

**L'absence de réponse du C.DO.M. 31 signifie que votre  
inscription est retenue.**

**Cachet et signature**

## SECURITE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Depuis le début de l'année 2014, les cambriolages des cabinets médicaux ont augmenté de manière importante.

Dans la même période et depuis plusieurs années, les situations d'agressions de professionnels tant dans les cabinets médicaux que dans les établissements de soins se sont également multipliées.

Ces agressions sont à l'origine de situation d'épuisement professionnel de nombreux soignants, voire d'arrêts d'activité.

Il existe des outils de prévention et un savoir-faire dans la gestion des situations de violences.

Nous vous proposons plusieurs réunions de travail organisées par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Haute-Garonne avec la participation des référents Police et Gendarmerie du département de la Haute-Garonne et du réseau PREVIOS ; ces réunions se veulent pratiques, basées sur des animations et des supports audiovisuels et ont pour objectif de vous fournir des outils à titre personnel et collectif.

Cette démarche s'inscrit dans le protocole signé en avril 2011 entre le Conseil national de l'Ordre des médecins et les Ministères de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice, protocole également signé en juin 2012 entre le Préfet de la Haute-Garonne, le Procureur de la République de Toulouse, le Directeur de l'ARS Midi-Pyrénées et les Ordres des professionnels de santé.

Deux types de réunions seront organisés :

- le 25 novembre 2014 et le 27 janvier 2015 consacrées à l'exercice des médecins en cabinet de ville
- le 9 décembre 2014 et 24 février 2015 consacrées à l'exercice des médecins en établissement de soins

Nous restons par ailleurs à votre disposition pour organiser des réunions en groupe restreint au sein de votre établissement de soins ou de votre groupement professionnel.

Je vous remercie de vous inscrire si ce thème vous intéresse à l'une des réunions qui vous concerne.